



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

au 30 juin 2026

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende, CS 50307, 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896 – Identifiant Unique CITEO FR234342_01VUOZ

Ca-tourainepoitou.fr



SOMMAIRE

1	Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2026	3
1.1	La situation économique.....	3
1.2	Analyse des comptes consolidés.....	8
1.3	Analyse des comptes individuels	14
1.4	Capital social et sa rémunération.....	17
1.5	Evénements postérieurs au 30 juin 2025.....	17
1.6	Informations diverses	17
2	Facteurs de risques et informations prudentielles	19
2.1	Informations prudentielles	19
2.2	Facteurs de risques	20
2.3	Gestion des risques	42
3	Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 (ayant fait l'objet d'un examen limité)	54
4	Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	109
5	Attestation du responsable de l'information financière	111

1 Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2026

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées en 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle,

¹ A la suite du MoU, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%).

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026 – 2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding, MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de

s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'atteindrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes.** En dépit d'un risque désormais haussier, la **Fed** devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la **Fed** procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la **BCE**, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre**

les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2 Activité de la Caisse régionale au cours du semestre

Au cours du premier semestre 2026, près de 12 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, soit une progression de près de 10 % par rapport au premier semestre 2025. La qualité de la relation client, placée au cœur des priorités de la Caisse régionale, continue de se renforcer, tant en agence avec une hausse du nombre de rendez-vous, que sur les canaux digitaux où plus d'un client sur deux utilise désormais l'application « Ma Banque ».

L'activité de crédits confirme l'inflexion positive amorcée en 2025, avec 894 millions d'euros de nouveaux crédits réalisés, en progression de 17,7% par rapport au premier semestre 2025. Le financement de l'habitat enregistre la croissance la plus marquée, avec plus de 470 millions d'euros de crédits immobiliers réalisés (+32 %), portant l'encours à 7,8 milliards d'euros. Cette performance s'accompagne de la mise en œuvre de l'accord de principe habitat en ligne, qui améliore l'expérience client en apportant une réponse rapide aux projets immobiliers et en facilitant ainsi leur concrétisation. Parallèlement, Square Habitat, l'agence immobilière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, poursuit son développement avec une accélération de son activité d'administration de biens, renforçant ainsi l'accompagnement des clients tout au long de leur parcours immobilier.

L'activité auprès des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques demeure également dynamique, avec 336 millions d'euros de financements réalisés, en progression de 5,1 %, pour un encours global de 4,0 milliards d'euros. Cette dynamique s'accompagne du déploiement de nouvelles offres, à l'image de Pro by CA, une nouvelle gamme d'offres de banque au quotidien qui réinvente l'expérience des entrepreneurs en conjuguant autonomie digitale et accompagnement humain. L'offre s'est aussi enrichie avec Kolecto, une solution tout-en-un destinée à simplifier les tâches administratives et financières en conformité avec les prérequis de la réglementation sur la facturation électronique, ainsi qu'avec des solutions complètes d'épargne salariale.

Banque de toutes les agricultures, la Caisse régionale demeure pleinement mobilisée aux côtés de ses clients pour les accompagner face aux aléas climatiques et à la conjoncture économique. Elle poursuit également son engagement en faveur du développement économique du territoire avec l'ouverture à Poitiers du Village by CA, lieu dédié à l'innovation, ainsi que d'une agence spécialisée dans l'accompagnement des professionnels de santé.

Avec plus de 12,5 milliards d'euros d'encours crédits, la Caisse régionale confirme son statut de premier financeur privé de la Touraine et du Poitou. Ce financement, en circuit court, s'appuie sur la collecte gérée qui progresse de +2,4 % sur un an glissant, témoignant de la confiance accordée par les clients dans la gestion de leur épargne.

Enfin, la Caisse régionale poursuit son engagement en matière de protection des personnes et des biens. Son portefeuille s'élève à près de 360 000 contrats, en hausse de +1,4 % sur un an, illustrant la confiance de ses clients dans son expertise en matière de protection.

La Caisse régionale lancera à la fin de l'année 2026 sa nouvelle trajectoire stratégique, visant à intensifier sa position de banque de la relation durable, pleinement digitale et plus que jamais humaine, proactive, conquérante et façonneuse de son territoire.

Avec la création de sa fondation d'entreprise, elle amplifiera son action en faveur de l'inclusion, de la santé et du bien vieillir, du patrimoine et de la culture, de l'éducation ainsi que de la dynamique et de la cohésion du territoire.

Elle continuera à s'appuyer sur ses fondamentaux solides, une forte présence territoriale ainsi que sur plus de 1 500 salariés et 730 administrateurs qui agissent chaque jour dans l'intérêt des clients, des sociétaires, de la Touraine et du Poitou.

1.1.3 Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros, dont 11,2 millions d'euros cédés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés, dont 0,6 million d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement), dont 5,3 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du Groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a évolué au cours du 1^{er} semestre 2026 :

- Entrée au périmètre de consolidation : FCT CA Habitat 2026
- Sortie du périmètre de consolidation : néant

Le Groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
- 64 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La SAS Foncière TP
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat TP

- La SAS CATP Transition Energétique
- Les FCT CA Habitat 2022, 2024, 2025 et 2026, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2022, avril 2024, avril 2025 et avril 2026.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

Les résultats du Groupe Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont principalement constitués des résultats de l'entité mère Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (88% du résultat net consolidé).

L'ensemble des entités consolidées, hors Caisse régionale, contribuent à hauteur de +8% au résultat consolidé du groupe de la Caisse régionale.

(en milliers d'euros)	Contribution du PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	179 424	76 746	62 333
Caisses locales	6 479	6 319	5 585
CATP Expansion	78	-32	-56
Foncière TP	-32	-470	-410
Square Habitat	6 760	-225	-201
CATP Transition Energétique	-352	-595	-624
FCT Habitat	1 336	1 337	979

1.2.3 Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2026	Variation
Produit Net Bancaire	188 205	193 693	2,9%
Charges générales d'exploitation	-108 686	-110 613	1,8%
Résultat brut d'exploitation	79 519	83 080	4,5%
Coût du risque	-11 597	-9 099	-21,5%
Résultat d'exploitation	67 922	73 981	8,9%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	204	-38	-118,6%
Charges Fiscales	-3 552	-6 337	78,4%
Résultat Net	64 574	67 606	4,7%
Résultat Net part du groupe	64 574	67 606	4,7%

Comparaison comptes individuels et consolidés

(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2026	Consolidés		Variation	
		30/06/2026	30/06/2025	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2026/2025
Produit Net Bancaire	181 907	193 693	188 209	6,5%	2,9%
Résultat Brut d'Exploitation	79 840	83 080	79 523	4,1%	4,5%
Coût du risque (dont FRBG en social)	-8 749	-9 099	-11 601	4,0%	-21,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2 064	-38	204	-98,2%	-118,6%
Charges Fiscales	-6 023	-6 337	-3 552	5,2%	78,4%
Résultat Net	63 004	67 606	64 574	7,3%	4,7%

Le **PNB consolidé** progresse de +2,9% et le **résultat consolidé** de +4,7%.

Les incidences du passage du résultat social au résultat consolidé proviennent, pour l'essentiel :

- De l'intégration du compte de résultat des Caisses locales : PNB (+6,5 millions d'euros) et Résultat (+5,6 millions d'euros) ;
- De l'intégration du compte de résultat de filiales consolidées : PNB (+7,0 millions d'euros) et Résultat (+1,3 million d'euros)
- De l'intégration du compte de résultat du Fonds Commun de Titrisation ;
- De l'élimination des écritures réciproques ;
- De la mise en œuvre des normes IFRS :

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2026	Variation	
Résultat social Caisse régionale	57,2	63,0	5,8	10,2%
Retraitements liés à l'étalement d'indemnités de remboursement anticipées payées / reçues qui sont comptabilisées flat en normes sociales	-0,3	0,0	0,3	-114,6%
Retraitements sur actifs financiers classés en Juste Valeur par Résultat	0,2	0,3	0,1	26,4%
Charges de fonctionnement	-1,0	-0,9	0,1	-7,7%
Coût du risque	0,0	0,5	0,5	1734,9%
Fiscalité différée (décalage entre les normes fiscales françaises et les normes fiscales internationales)	1,6	0,3	-1,3	-79,4%
Contribution des Caisses locales, des filiales consolidées et du fonds commun de titrisation	6,8	4,4	-2,4	-35,8%
Résultat consolidé	64,6	67,6	3,0	4,7%

1.2.4 Le bilan consolidé et variation des capitaux propres

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation	
Caisse, banques centrales	64 785	61 676	-3 109	-4,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	459 185	463 491	4 306	0,9%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	74 807	68 010		
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	384 378	395 481		
Instruments dérivés de couverture	134 610	132 716	-1 894	-1,4%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 723 598	1 760 915	37 317	2,2%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	27 127	9 468		
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 696 471	1 751 447		
Actifs financiers au coût amorti	14 278 204	14 223 528	-54 676	-0,4%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 647 423	1 516 112		
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 124 352	12 236 659		
<i>Titres de dettes</i>	506 429	470 757		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-100 734	-96 084	4 650	-4,6%
Actifs d'impôts courants et différés	59 872	52 853	-7 019	-11,7%
Comptes de régularisation et actifs divers	168 019	183 651	15 632	9,3%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	84 816	91 354	6 538	7,7%
Immobilisations corporelles	77 686	76 874	-812	-1,0%
Immobilisations incorporelles	3 724	3 705	-19	-0,5%
Ecarts d'acquisition	3 579	3 579	0	NS
Total de l'actif	16 957 344	16 958 258	914	0,0%

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation	
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	71 193	64 818	-6 375	-9,0%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	71 193	64 818		
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	10 722	11 794	1 072	10,0%
Passifs financiers au coût amorti	13 234 767	13 152 476	-82 291	-0,6%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	7 843 328	7 770 015		
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 275 754	5 224 061		
<i>Dettes représentées par un titre</i>	115 685	158 400		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 082	-1 375	-293	27,1%
Passifs d'impôts courants et différés	1 259	3 889	2 630	208,9%
Comptes de régularisation et passifs divers	459 310	443 016	-16 294	-3,5%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	54 267	54 333	66	0,1%
Dettes subordonnées	47	0	-47	NS
Total dettes	13 830 483	13 728 951	-101 532	0,7%
Capitaux propres	3 126 861	3 229 307	102 446	3,3%
Capitaux propres part du Groupe	3 126 861	3 229 307	102 446	3,3%
Capital et réserves liées	618 541	621 587	3 046	0,5%
Réserves consolidées	1 741 662	1 805 167	63 505	3,6%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	684 424	734 947	50 523	7,4%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	82 234	67 606	-14 628	-17,8%
Participations ne donnant pas le contrôle				
Total du passif	16 957 344	16 958 258	914	0,0%

Comparaison comptes individuels et consolidés

(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2026	Consolidés		Variation	
		30/06/2026	31/12/2025	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2026/2025
Total Bilan	16 249 681	16 958 258	16 957 344	4,4%	0,0%
Capitaux propres	1 963 499	3 229 307	3 126 861	64,5%	3,3%

Les **capitaux propres consolidés** s'élèvent à 3 229 millions d'euros et progressent de +3,3% par rapport au 31/12/2025.

Les incidences du passage des comptes individuels aux comptes consolidés proviennent, pour l'essentiel :

- De l'intégration des capitaux propres des Caisses locales (+ 405,5 millions d'euros) ;
- De l'élimination des écritures réciproques ;
- De la mise en œuvre des normes IFRS :
 - Plus-values latentes sur titres de placement et de participations classés en actifs financiers à la Juste Valeur par Capitaux Propres : + 739,2 millions d'euros ;

- Elimination des titres intra Groupe détenus par les Caisses locales : - 55,8 millions d'euros ;
- Réserves consolidées.

Les capitaux propres progressent notamment par :

(en millions d'euros)	2025	2026
Capitaux propres consolidés en début de période	2 831,9	3 126,9
Résultat en formation	82,2	67,6
Dividendes versés	-19,8	-18,8
Revalorisation du portefeuille de titres de placement et de titres de participation classés en Juste Valeur par résultat	225,4	50,6
Progression du capital des Caisses locales	7,4	2,6
Autres impacts	-0,3	0,5
Capitaux propres consolidés en fin de période	3 126,9	3 229,3

1.2.5 Activités et résultats des filiales

Les données des FCT (dont le résultat correspond à de l'intra groupe avec la Caisse régionale) ne sont pas significatives et ne font donc pas l'objet de commentaires spécifiques.

Les chiffres sont issus des données sociales des entités.

Filiales (en milliers d'euros)	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement ((A) / (B))
Foncière TP	21 116	20 500	80 622	26,2%
Caisses locales	889	0	404 465	0,2%
CATP Expansion	0	0	16 370	0,0%
Square Habitat	27 136	2 130	8 968	302,6%
CATP Transition Energétique	12 979	9 701	17 994	72,1%

Les dettes de la SAS Foncière TP sont constituées de prêts souscrit auprès de la Caisse régionale pour 10 787 milliers d'euros et d'avance en compte courant d'associés pour 9 712 milliers d'euros.

Les dettes de la SAS CATP Transition Energétique sont constituées de prêts souscrit auprès de la Caisse régionale pour 4 955 milliers d'euros et d'avance en compte courant d'associés pour 4 745 milliers d'euros.

Les dettes de la SAS Square Habitat, agence immobilière du groupe Caisse régionale, sont constituées de prêts souscrit auprès de la Caisse régionale pour 605 milliers d'euros et d'avance en compte courant d'associés pour 1 525 milliers d'euros.

1.3 Analyse des comptes individuels

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2026	Variation
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	42 662	54 809	28,5%
Produits nets de commissions	73 864	70 718	-4,3%
Produits nets sur opérations financières	53 300	55 979	5,0%
Autres produits d'exploitation	2 698	401	-85,1%
Produit net bancaire	172 525	181 907	5,4%
Frais de personnel	-59 716	-63 520	6,4%
Autres frais administratifs	-36 833	-34 635	-6,0%
Dotations aux amortissements	-3 981	-3 912	-1,7%
Résultat brut d'exploitation	71 995	79 840	10,9%
Coût du risque	-10 936	-8 749	-20,0%
Résultat net sur actifs immobilisés	599	-2 064	-444,6%
FRBG	0	0	-
Charge fiscale	-4 467	-6 023	34,8%
Résultat net	57 191	63 004	10,2%

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire s'établit à 181,9 millions d'euros, en hausse de 5,4%, soutenu par une croissance de l'ensemble des sources de revenus. Cette évolution est particulièrement portée par la marge d'intermédiation (+28,5%), qui bénéficie notamment d'un contexte de taux plus favorable, ainsi que par la bonne performance des revenus du portefeuille titres

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés s'élèvent à 54,8 millions d'euros, en progression par rapport au 30/06/2025 de +28,5%. Ils comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux.

Les produits nets de commission enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole S.A. pour le placement des produits d'épargne ainsi que celle relative à la vente de produits et services à la clientèle : ils s'élèvent à 70,7 millions d'euros, en recul de -4,3% par rapport au 30/06/2025.

Les produits nets sur opérations financières comprennent notamment les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement. Au 30/06/2026, ce poste s'élève à 56 millions d'euros, du fait principalement de l'acompte sur dividende versé par la SAS Rue La Boétie qui s'élève à 49,3 millions d'euros au 30/06/2026 (contre 47,8 millions d'euros au 30/06/2025).

Les charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation sont en hausse maîtrisée (102,1 millions d'euros, +1,5% par rapport à 2025), cette évolution traduit sa politique d'investissement pour préparer l'avenir, des investissements dans l'humain et le digital.

Le coût du risque

Le coût du risque à 8,7 millions d'euros, est en recul de 2,2 m€. Le poids des encours en défaut s'établit à 1,96% au 30/06/2026 (+24 bps par rapport au 30/06/2025) et le ratio de couverture des crédits par les provisions reste stable (49,8% au 30/06/2026)

Le résultat net

Le résultat net social ressort à 63 millions d'euros, après imputation de l'impôt sur les sociétés pour -6 millions d'euros, en hausse de +10,2% par rapport au premier semestre 2025.

1.3.2 Bilan et variation des capitaux propres sur base individuelle

Au 30/06/2026, le bilan de la Caisse régionale recule de -0,2% par rapport à fin 2025 pour s'élever à 16,2 milliards d'euros.

À L'ACTIF :

(en milliards d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation
Crédits clients	12,2	12,3	0,8%
Trésorerie et banques	2,1	1,9	-8,9%
Immobilisations et titres	1,8	1,8	1,8%
Comptes d'encaissement et de régularisation	0,2	0,2	11,1%
TOTAL	16,3	16,2	-0,2%

Les principales évolutions du bilan actif sur le 1^{er} semestre sont :

- Les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 12,3 milliards d'euros au niveau individuel et représentent 75,9% du total de l'actif. Sur le 1^{er} semestre, les réalisations sur les crédits sont en hausse de +18% par rapport au 30/06/2025 (+32% sur l'habitat et +5% sur les marchés spécialisés par rapport au 30/06/2025).
- Le poste « Trésorerie et banques » correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. Au 30/06/2026, ce poste s'établit à 1,9 milliard d'euros.
- Le poste « Immobilisations et titres » se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 1,8 milliard d'euros au 30/06/2026.
- Le compartiment « Comptes d'encaissements et de régularisation » comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers.

AU PASSIF :

(en milliards d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation
Opérations internes au Crédit Agricole	7,9	7,9	-0,6%
Comptes créditeurs de la clientèle	5,3	5,2	-1,1%
Compte de tiers et divers	0,5	0,5	-1,3%
Provisions, dettes subordonnées et FRBG	0,7	0,7	4,0%
Capitaux propres	1,9	2,0	2,8%
TOTAL	16,3	16,2	-0,2%

Les principales évolutions du bilan passif sur le 1^{er} semestre sont :

- Le poste « opérations internes au Crédit Agricole » qui se compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
 - Les « avances globales » peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est de 3,3 milliards d'euros.
 - Les « avances miroirs » représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que l'épargne bancaire de la clientèle. Ce poste représente 2,2 milliards d'euros.
 - Les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 2,2 milliards d'euros.
- Le poste « comptes créditeurs de la clientèle » comprend la collecte faite auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme et atteint 5,2 milliards d'euros au 30 juin 2026.
- Les « comptes de tiers et divers » sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste s'élève à 0,5 million d'euros.
- Le poste « provisions, dettes subordonnées et FRBG » peut se détailler comme suit :
 - Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 215,6 millions d'euros en progression par rapport au 31/12/2025 (+0,8%). Elles intègrent notamment les provisions baloises sur créances saines et sensibles pour 185 millions d'euros.
 - Le montant des dettes subordonnées s'élève à 336,8 millions d'euros et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
 - Le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il est stable par rapport au 31 décembre 2025 (63,7 millions d'euros).
- Les capitaux propres s'élèvent à 1 963,5 millions d'euros (+2,8%), ils sont constitués du capital social pour 95,4 millions d'euros, des primes d'émission pour 198,1 millions d'euros, des réserves pour 1 606,7 millions d'euros et du résultat net généré au 1^{er} semestre pour 63 millions d'euros.

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

(en milliards d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation
Engagements donnés	1,5	1,4	-6,5%
Engagement de financement	1,0	1,0	-4,6%
Engagement de garantie	0,4	0,4	-11,3%
Engagement sur titres	0,0	0,0	30,1%

(en milliards d'euros)	31/12/2025	30/06/2026	Variation
Engagements reçus	4,8	4,9	2,2%
Engagement de financement	0,0	0,0	54,4%
Engagement de garantie	4,8	4,9	2,1%
Engagement sur titres	0,0	0,0	-0,8%

Les **engagements donnés** s'élèvent 1 371 millions d'euros, en recul de -6,5% par rapport au 31/12/2025.

Les **engagements reçus** s'élèvent à 4 928 millions d'euros en progression de +2,2%.

1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale n'a pas évolué entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026.

1.4.1 Les parts sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
2023	1 731 265,34	3,10%
2024	1 675 418,07	3,00%
2025	1 452 028,99	2,60%

1.4.2 Les certificats coopératifs d'associé

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCA
2023	5 045 453,93	3,19
2024	5 077 086,87	3,21
2025	5 377 599,8	3,40

1.4.3 Les certificats coopératifs d'investissement

Chaque année, la Caisse régionale propose à l'Assemblée Générale de ses sociétaires de distribuer aux porteurs de CCI/CCA, un montant annuel d'au moins 30 % du résultat net social appliqué à la quote-part du capital représentée par ces titres.

Ainsi, au titre de l'exercice 2025, un dividende de 3,40 euros a été proposé et approuvé en Assemblée Générale. Il a été versé le 21 mai 2026.

Ci-dessous la distribution des 3 derniers exercices :

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
2023	3 330 500,36	3,19
2024	3 298 811,07	3,21
2025	3 445 934,00	3,40

1.5 Evénements postérieurs au 30 juin 2026

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'événements postérieurs au 30 juin 2026 ayant un impact significatif sur les comptes semestriels.

1.6 Informations diverses

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 27/03/2026

Le programme de rachat de CCI est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

Le bilan semestriel du contrat de liquidité CCI ainsi que le détail hebdomadaire des acquisitions de CCI réalisées dans le cadre du programme de rachat pour annulation sont en ligne sur le site internet de la caisse régionale.

1.6.2 Calendrier de publication des résultats

Date	Evénement
04 février 2026	Communication sur les résultats de l'exercice 2025*
27 mars 2026	Assemblée Générale
03 août 2026	Communication sur les résultats du 1er semestre 2026*

* Ces informations sont publiées avant Bourse.

2 Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Rapport annuel Pilier 3 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/informations-reglementees.html>

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	31/12/2025	30/06/2026
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 665 617	1 642 424
dont Instruments de capital et réserves	3 107 207	3 157 643
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 441 589)	(1 515 219)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 665 617	1 642 424
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	15 696	15 810
FONDS PROPRES TOTAUX	1 681 314	1 658 234
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	5 405 050	5 234 340
RATIO CET1	30,82%	31,38%
RATIO TIER 1	30,82%	31,38%
RATIO TOTAL CAPITAL	31,11%	31,68%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	14 327 141	14 360 952
RATIO DE LEVIER	11,63%	11,44%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par la Caisse régionale. La partie suivante du présent document (« Gestion des risques ») expose l'appétit pour le risque de la Caisse régionale et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Dans cette partie le terme de "Groupe Crédit Agricole" se définit comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale, de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses régionales »), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux historiquement bas de la période post-Covid et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'élevait à 17,7 milliards

d'euros en EAD (*Exposure at Default*⁴) avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque, dont 13,8 milliards d'euros au titre du risque de crédit et 3,9 milliards d'euros au titre du risque de marché. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de marché auxquels est exposé le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou étaient respectivement de 2,7 milliards d'euros et 5,3 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêt, l'exposition en défaut en EAD s'élève à 258,4 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitude macroéconomique géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2026, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient au titre du risque de crédit, à 300,6 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La qualité du crédit des emprunteurs *corporates* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de la

⁴ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Touraine et du Poitou pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2026, l'exposition en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 4,4 milliards d'euros (dont 154,6 millions d'euros en défaut) et ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 240,8 millions d'euros.

d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est principalement exposé à la banque de détail. À fin juin 2026, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou représentait 80,8 %, soit 11,2 milliards d'euros. Par ailleurs, le Crédit Agricole de la Touraine est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2026, le portefeuille d'engagements commerciaux en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou était composé à hauteur de 13,6 % d'emprunteurs du secteur de l'immobilier représentant un montant d'environ 1,9 milliards d'euros, et à hauteur de 11,0 % d'emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire représentant un montant d'environ 1,5 milliards d'euros. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La capacité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtier, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnel, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole de la Touraine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs qu'elle détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2,1 milliards d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

f) Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les territoires où il exerce ses activités.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses

activités, affectent ses intérêts financiers. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est particulièrement exposé dans les territoires où elle exerce ses activités, à savoir les départements de L'Indre-et-Loire et de la Vienne. Une dégradation des conditions économiques ou politiques entraînerait des répercussions sur le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Enfin, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que les conflits armés, l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

A fin juin 2026, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 6,8 millions d'euros.

g) Le Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*, traitées au paragraphe « 2.3.2 Risque de marché ».

2.2.2 Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs, pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement

encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les États-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La marge nette d'intérêt réalisée par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la Valeur Actuelle Nette (VAN) de la Caisse régionale serait négativement affectée à hauteur de 7,7 millions d'euros. Elle serait également négativement affectée à hauteur de 2,2 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les

principales zones où la Caisse régionale est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan.

La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* - SOT ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts (MNI)

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par Crédit Agricole SA. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée, sa marge nette d'intérêt augmenterait de 0,2 million d'euros en année 1, de 3,2 millions d'euros en année 2, et de 2,6 millions d'euros en année 3. En cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, sa marge nette d'intérêt serait en hausse de 0,7 million d'euros en année 1, puis diminuerait de 3,2 millions d'euros en année 2, et de 3,3 millions d'euros en année 3.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

La marge nette d'intérêt augmente en cas de baisse des taux, car la sensibilité des passifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des actifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des ressources de marchés sensibles aux variations des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés, ainsi qu'à la dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements

complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élevait à 755 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 6 millions d'euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse régionale opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la "Gestion des risques" 5.3.5 "Risques de marché" du rapport financier annuel 2025. Au 30 juin 2026, la VaR de la Caisse régionale sur ses EMTN structurés s'élève à 1,7 millions d'euros.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 5.3.2 de la Gestion des risques du rapport financier annuel 2025. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *Risk-Weighted Assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposée la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élevait à 5 234 millions d'euros au 30 juin 2026.

Par ailleurs, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de la Caisse régionale en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties.

e) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La Caisse régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir

un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale détenait selon le bilan comptable 2 031 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 280 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 751 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongé des marchés de refinancement.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs de la Caisse régionale peut être fluctuant et incertain. La Caisse régionale a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à la Caisse régionale d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 1 934 millions d'euros, dont 434 millions d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 113,0 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 % ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) 105,3 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des

couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2026, l'encours des protections achetées par la Caisse régionale sous forme de dérivés de macro-couverture s'élève à 3,0 milliards d'euros de notionnel.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 à Juin 2026, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent, en date de détection, tel que suit : la catégorie « Fraude externe » représente 48,5% des pertes opérationnelles, la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » 34,2% et la catégorie « Pratique en matière d'emploi et sécurité » 10,9%. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les catégories « Dommages aux actifs physiques » (4,1%), « Clients, produits et pratiques commerciales » (1,7%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,5%) et la fraude interne (0,2%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale s'élevait à 542,1 millions d'euros au 30 juin 2026.

a) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse régionale. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 30 juin 2026, le coût de la fraude pour la Caisse régionale, en date de détection, s'élève sur les trois dernières années à 3,2 millions d'euros.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre de la banque de détail (77,6%) et se manifeste sous forme de fraude aux moyens de paiement (92,7%).

b) La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au *cyber* risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le *cyber* risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le

patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, celle-ci se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels elle a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un *cyber*-crime ou d'un acte de *cyber-terrorisme*. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2024 à Juin 2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,5% des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables

économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 43,4 millions d'euros. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche (*SMA - Standardised Measurement Approach*), conformément au cadre prudentiel CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale. Il est géré par le Département Contrôle Conformité de celle-ci qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec, dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

- e) **La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de la Caisse régionale, veuillez vous référer à la sections « 2.3.5 Risque juridiques » du présent document.

Fin juin 2026, les provisions pour risques juridiques s'établissent à 983 100 euros contre 1 082 587 euros à fin juin 2025.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou évolue

- a) **Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.**

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, de tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou selon l'exposition de celle-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2026, les expositions de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes : (a) l'immobilier

(hors crédit habitat) avec 1 882 millions d'euros en EAD (*Exposure at Default*⁵) dont 2,01 % en défaut, (b) l'automobile avec 147 millions d'euros en EAD dont 3,52 % en défaut, (c) l'industrie lourde avec 42 millions d'euros en EAD dont 32,26 % en défaut, (d) la distribution et les biens de consommation avec 397 millions d'euros en EAD dont 4,16 % en défaut, et le BTP avec 188 millions d'euros en EAD dont 6,20 % en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels elle opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- Plus globalement, les risques internationaux économique ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises et, *in fine*, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les Etats-Unis et la Chine ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques), peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels la Caisse régionale a recours. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage

⁵ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, *a contrario*, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition nette de dépréciation des actifs financiers au coût amorti de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sur le souverain français est de 225 millions d'euros au 30 juin 2026 (présenté dans la note annexe des comptes consolidés 3.2).

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par :

- (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026 le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse régionale était de 31,38% et son ratio global phasé de 31,68% ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :
 - (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;
 - (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de *reporting* ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :
 - (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de

l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite « CSRD ») en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;

- (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (tel que modifié ou complété à tout moment (dit « SFDR »),

étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE font l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole, notamment dans le cadre de l'adoption d'un « paquet Omnibus » qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable où la Caisse régionale exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter la capacité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces

nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de celle-ci. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale, mais son impact pourrait être important.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

a) La Caisse régionale pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de la Caisse régionale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse

régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse régionale de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale.

Selon le premier axe, la Caisse régionale peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Elle peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de la Caisse régionale. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale.

Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur.

Sur les deux agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à fin 2025 selon Moody's et S&P Global Ratings sont respectivement de A1 et A+.

f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est confrontée à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité sur son marché, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole,

c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁽⁶⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁽⁷⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

(6) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(7) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2025, dans le chapitre 5-3 Gestion des risques. Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risques de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-après, à l'exception des risques souverains en zone euro présentés dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2025, dans le chapitre 5.3.4 Gestion des risques.

a) Exposition et concentration

Exposition par classe d'actifs et niveau de risque

Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque Bâle II au 30/06/26

	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
RETAIL (Banque de Détail)						
Créances saines	10 989 M€	98,42 %	26 M€	22,54 %	1 491 M€	13,57 %
Créances en défaut	177 M€	1,58 %	90 M€	77,46 %		
Total Retail	11 166 M€		116 M€		1 491 M€	13,35 %
CORPORATE (Grande Clientèle)						
Créances saines	2 572 M€	96,92 %	14 M€	23,26 %	1 115 M€	43,36 %
Créances en défaut	82 M€	3,08 %	46 M€	76,74 %		
Total Corporate	2 654 M€		60 M€		1 115 M€	42,03 %
Total Bâle II						
Créances saines	13 561 M€	98,13 %	40 M€	22,79 %	2 607 M€	19,22 %
Créances en défaut	258 M€	1,87 %	102 M€	77,21 %		
Total Bâle2	13 820 M€		124 M€		2 607 M€	18,86 %

Sources : Tableaux de bord MicroStrategy Coût du risque et Vue globale sur le risque de contrepartie

EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

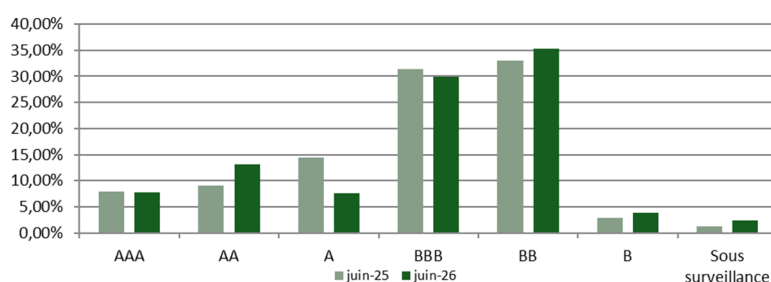
Conformément au principe mis en œuvre par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle II, la Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le Groupe.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille clientèle (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :

**Evolution du portefeuille sain hors Retail
par équivalent Standards & Poor's du rating interne**



Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Dépréciation sur créances douteuses : dépréciations individuelles portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Dépréciation sur créances non douteuses : provision portant sur des encours sains et sensibles, calculés selon la norme comptable IFRS9.

Provisions sur créances non douteuses

En M€	31/12/2025	30/06/2026	Dotations 2026
<i>Forward Looking</i> Central (encours non stressé)	26,2	26,6	+0,4
Provisions Filières (<i>Forward Looking</i> Local)	160,8	158,4	-2,4
Total	187,1	185,0	-2,0

L'évaluation des provisions est basée sur un calcul de perte de crédit attendue (ECL = *Expected Credit Loss*) qui combine :

- l'exposition en cas de défaut, incluant les perspectives de remboursement anticipé
- la probabilité de défaut
- la perte en cas de défaut
- une prise en compte de la maturité

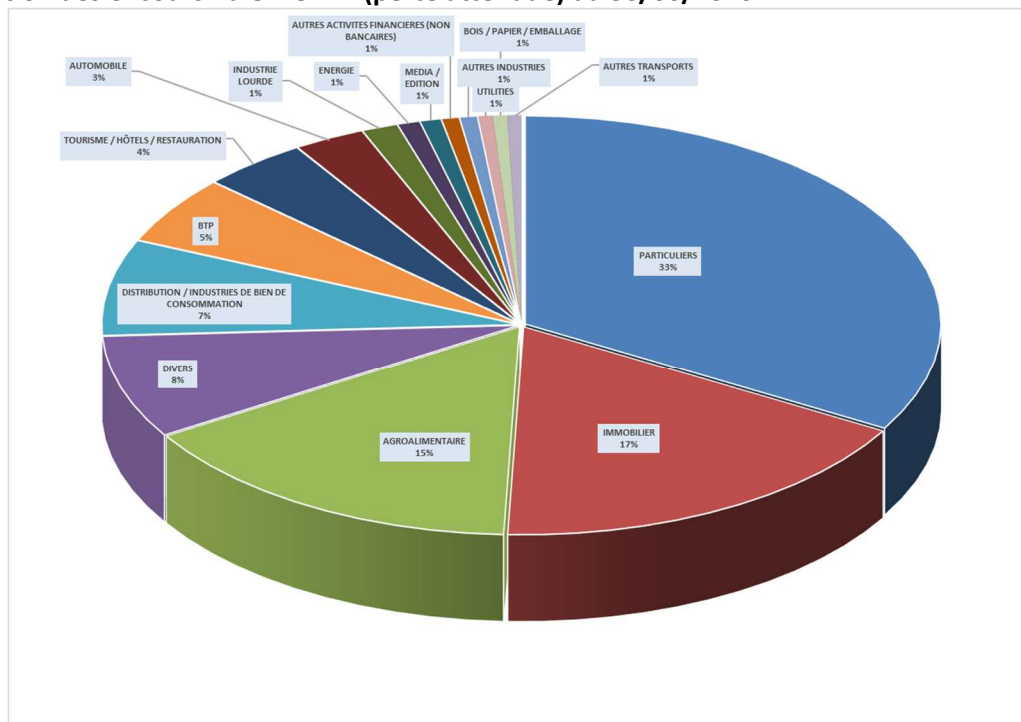
Dans le Groupe Crédit Agricole, deux niveaux de prise en compte des perspectives économiques sont retenus :

- Le «*forward looking* central» établi par CASA/DRG et s'appliquant à toutes les entités.
- Le «*forward looking* local» qui permet notamment à chaque Caisse régionale de mieux appréhender son risque local.

La Caisse régionale possède 185,0 millions d'euros de provisions sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques dont notamment les financements à effet de levier, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, artisans du BTP, le commerce de détail, l'énergie et une sélection sur des financements à l'habitat longue durée (plus de 240mois), sur les Foncières et sur les entreprises ayant recours aux Prêts Garantis par l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle norme comptable IFRS9 entraîne un calcul de provisionnement dès la réalisation du crédit quelle que soit sa notation.

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2026 :



b) Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou et le détail des mouvements l'impactant sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

c) Application de la norme IFRS9

Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

PREMIER SCENARIO : « scénario central » (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux Etats-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 25%)

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et *corporate* est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les

plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable » (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		

PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

À fin juin 2026, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 60,2% et 39,8 % des stocks de couverture.

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (*forward looking* locaux).

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2026.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours : les encours en stage 1 ont baissé de 34 millions d'euros sur le semestre, tandis que les encours en stage 2 ont progressé de 70,3 millions d'euros. Globalement le poids des encours en stage 1 est désormais de 86,2% (vs 86,8% fin 2025) et celui des encours en stage 2 de 11,8% (vs 11,4% fin 2025). Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de 12.6 millions d'euros. Le poids des encours en stage 3 est désormais de 1.96 % (vs 1,88% fin 2025).

Structure et évolution des ECL : les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont baissé de 31,8% sur le semestre, en lien avec la baisse des encours et la dégradation du portefeuille. Le taux de couverture moyen baisse à 0,32% vs 0,47% fin 2025.

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les moins bien notées (stage 2) enregistrent une progression de 5%. Le taux de couverture moyen progresse pour s'établir à 8,5% vs 7,7% fin 2025. Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (49,8% vs 51,2% fin 2025). Les ECL en stage 3 progressent de 5,4% au cours du 1^{er} semestre 2026.

Provisionnement des expositions hors défaut (filière et hors filière) :

Les ECL de la Caisse de la Touraine et du Poitou s'élèvent à fin juin 2026 à 185 millions d'euros (Vs 187 millions d'euros fin 2025) pour un taux de couverture de 1,39% (vs 1,41% fin 2025).

Les ECL de l'ensemble des filières sectorielles représentent 158,4 millions d'euros (vs 160,8 millions d'euros fin 2025) et les ECL hors filière 26,6 millions d'euros (vs 26,2 millions d'euros fin 2025).

Les filières spécifiques à l'immobilier des professionnels (dont Promotion Immobilière) représentent 27,5% des ECL des filières sectorielles pour un taux de couverture de 9,7% (vs 28,3% fin 2025 avec un taux de provisionnement identique).

Les filières spécifiques à l'agriculture (dont Coopératives) représentent 24,5 % des ECL des filières sectorielles (vs 27,1% fin 2025). Le taux de couverture progresse et passe de 8,8% fin 2025 à 9,2% à fin juin 2026.

Le poids des ECL de la Filière Energie (dont énergie renouvelable) diminue très légèrement pour atteindre 17,8% (vs 18,2% fin 2025). Le taux de couverture s'établit à 8.9% (vs 9,3% fin 2025)

Le poids des ECL des autres filières représente 29,5% (vs 27,3% fin 2025) pour un taux de couverture de 10,1% (vs 8,3% fin 2025)

2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le rapport financier annuel 2025 au paragraphe 5.3.5.

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas connu d'évolution majeure au cours du premier semestre 2026.

La VaR (*Value at Risk*)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR sur les EMTN structurés de la Caisse régionale entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

(en millions d'euros)	31/12/2025	30/06/2026
VaR sur EMTN (LSEG Refinitiv)	3,2	1,7

Les stress scenarios

Les *stress scénario* constituent des indicateurs complémentaires à la mesure de la VaR, qui permettent d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en titres de placement et en titres d'investissement. Le dispositif Groupe repose sur des encadrements en stress construits sur deux scénarios :

- *Stress Groupe* : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, *corporate* et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

- *Stress Adverse 1 an* : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an, observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

(en millions d'euros)	31/12/2025	30/06/2026
Stress Groupe sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	25,2	28,4

Pertes potentielles selon le stress	Stress Adverse 1 an sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	44,0	46,6
	Stress sur Produits complexes (EMTN)	11,6	8,4
	Stress Groupe sur portefeuille CAM (TI)	22,7	29,2

Le contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois sur la base des fichiers reçus de Crédit Agricole S.A. (*RiskMetrics*). Aucun dépassement n'a été constaté sur les six premiers mois de 2026.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel 2025 dans le paragraphe 5.3.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2026 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

Bilan cash au 30 juin 2026 (M€)

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS et repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

BILAN SYNTHETIQUE			
Actifs	31/12/25	30/06/26	Variation
Titres constitutifs de réserves	1 113	1 023	-91
Reverse repo	0	0	0
Replacements CT	22	25	4
Replacements LT	1 377	1 125	-252
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	0	0	0
Actifs clientèle	12 275	12 366	92
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 984	2 045	61
Total	16 770	16 584	-186

Passifs	31/12/25	30/06/26	Variation
Repo	0	0	0
Ressources de marché CT	1 132	1 254	122

Ressources de marché LT	1 818	1 589	-229
Passifs de négoce nécessaires à l'activité	184	173	-12
Ressources clientèle	10 520	10 376	-144
Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 115	3 192	77
Total	16 770	16 584	-186

Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale (M€)

	31/12/2025		30/06/2026		Variations semestrielles	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	317	297	292	273	-25	-23
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	37	34	37	34	0	0
Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	138	120	127	112	-11	-9
Actions appartenant à un indice majeur	4	2	9	5	6	3
OPCVM à VL quotidienne	150	130	160	138	10	8
titres bancaires éligibles BC	0	0	0	0	0	0
OPCVM à VL non quotidienne	0	0	0	0		
Autres titres non éligibles BC	27	12	22	10	-5	-2
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 440	1 440	1 362	1 362	-78	-78
Autres réserves mobilisables en central	0	0	0	0	0	0
Total	2 113	2 036	2 010	1 934	-103	-102

Les ratios réglementaires

- LCR

Les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimal fixé à 100% c'est-à-dire que les réserves de liquidité disponibles doivent être au minimum égales aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours.

Au 30 juin 2026, le ratio LCR de la Caisse régionale Touraine Poitou s'établit à 113,0% et à 113,9% en moyenne sur 12 mois glissants.

- NSFR

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European*

Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100%.

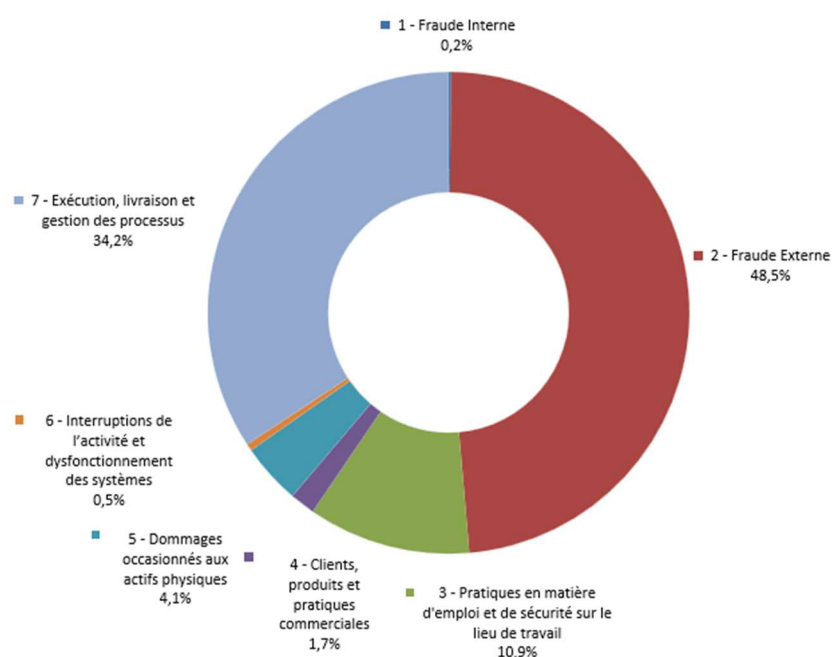
Le calcul du ratio NSFR est réalisé trimestriellement. Il s'établit à 105,3% au 30 juin 2026 et à 105,7% en moyenne sur 12 mois glissants.

2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits dans le rapport financier annuel 2025 dans le paragraphe 5.2.3.

La partie « 5.3.7 III Exposition » du rapport financier annuel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous.

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2024 A JUIN 2026)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités ou risques de la Caisse régionale :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (prélèvements, virements, cartes bancaires, chèques)
- une exposition sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (formalisme, absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties...)

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

EMPLOIS PONDERES ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL

Il est précisé que dans la cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n'y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise.

Approche en méthode SMA (en millions d'euros)	30 juin 2026	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Caisse régionale Touraine Poitou	43,4	542,1

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont décrites dans le rapport financier annuel pour l'exercice 2025. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées sur les états financiers consolidés en paragraphe 6.7.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 02 mai 2017, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 80,8 millions d'euros.

Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement au titre des frais de justice. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel d'Aix en Provence. Cependant, la quasi-totalité des appelants se sont désistés en 2025 et ont été depuis lors condamnés *in solidum* à payer 6 000 euros au total à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au titre des frais de justice ; les autres appelants sont décédés et la procédure a été radiée à leur égard.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel de 2025 dans le paragraphe 5.3.9.

3 Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026 (ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en date du 25 Juillet 2026

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Société Coopérative à capital variable, régie par les dispositions du Livre V du Code Monétaire et Financier, au capital de 95 423 703 Euros

Siège Social et Services Administratifs :
18 rue Salvador Allende
CS 50307
86008 POITIERS CEDEX
FRANCE

Direction Générale et Services Administratifs :
45 Boulevard Winston Churchill
BP 4114
37041 TOURS CEDEX 1
FRANCE

RCS POITIERS : D 399 780 097

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	216 735	217 204
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 154 402	- 165 639
Commissions (produits)	4.2	80 449	83 229
Commissions (charges)	4.2	- 10 138	- 9 754
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 937	6 021
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		- 476	- 408
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 413	6 429
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	51 918	49 597
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		- 9	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		51 927	49 597
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	- 1 484	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.6	10 748	10 557
Charges des autres activités	4.6	- 3 070	- 3 010
PRODUIT NET BANCAIRE		193 693	188 205
Charges générales d'exploitation	4.7	- 105 617	- 103 632
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 4 996	- 5 054
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		83 080	79 519
Coût du risque	4.9	- 9 099	- 11 597
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		73 981	67 922
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	- 38	204
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		73 943	68 126
Impôts sur les bénéfices	4.11	- 6 337	- 3 552
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		67 606	64 574
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		67 606	64 574
Résultat par action (en euros)		-	-
Résultat dilué par action (en euros)		-	-

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		67 606	64 574
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	51 540	85 362
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	51 540	85 362
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	- 1 599	- 2 636
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	49 941	82 726
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	545	412
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	545	412
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	37	21
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	582	433
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	50 523	83 159
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		118 129	147 733
Dont part du Groupe		118 129	147 733
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables		-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		61 676	64 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	463 491	459 185
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		68 010	74 807
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		395 481	384 378
Instruments dérivés de couverture		132 716	134 610
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 760 915	1 723 598
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		9 468	27 127
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 751 447	1 696 471
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	14 223 528	14 278 204
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 516 112	1 647 423
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		12 236 659	12 124 352
<i>Titres de dettes</i>		470 757	506 429
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 96 084	- 100 734
Actifs d'impôts courants et différés		52 853	59 872
Comptes de régularisation et actifs divers		183 651	168 019
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	91 354	84 816
Immobilisations corporelles		76 874	77 686
Immobilisations incorporelles		3 705	3 724
Ecarts d'acquisition	6.7	3 579	3 579
TOTAL DE L'ACTIF		16 958 258	16 957 344

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	64 818	71 193
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		64 818	71 193
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		11 794	10 722
Passifs financiers au coût amorti	6.4	13 152 476	13 234 767
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		7 770 015	7 843 328
<i>Dettes envers la clientèle</i>		5 224 061	5 275 754
<i>Dettes représentées par un titre</i>		158 400	115 685
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 1 375	- 1 082
Passifs d'impôts courants et différés		3 889	1 259
Comptes de régularisation et passifs divers		443 016	459 310
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	54 333	54 267
Dettes subordonnées		-	47
Total dettes		13 728 951	13 830 483

Capitaux propres	3 229 307	3 126 861
Capitaux propres part du Groupe	3 229 307	3 126 861
Capital et réserves liées	621 587	618 541
Réserves consolidées	1 805 167	1 741 662
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	734 947	684 424
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	67 606	82 234
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
TOTAL DU PASSIF	16 958 258	16 957 344

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instrument s de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	414 877	643 760	- 821	1 316 109	2 373 925	- 1 377	459 309	457 932	-	2 831 857	-	-	-	-	-	2 831 857
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	414 877	643 760	- 821	1 316 109	2 373 925	- 1 377	459 309	457 932	-	2 831 857	-	-	-	-	50	2 831 857
Augmentation / Réduction de capital	7 421	-	-	-	7 421	-	-	-	-	7 421	-	-	-	-	-	7 421
Variation des titres autodétenus	-	-	- 811	-	- 811	-	-	-	-	- 811	-	-	-	-	-	- 811
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 19 742	-	-	- 19 742	-	-	-	-	- 19 742	-	-	-	-	-	- 19 742
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 421	- 19 742	- 811	-	- 13 132	-	-	-	-	- 13 132	-	-	-	-	-	- 13 132
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	433	82 726	83 159	-	83 159	-	-	-	-	-	83 159
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	64 574	64 574	-	-	-	-	-	64 574
Autres variations	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Capitaux propres au 30 juin 2025	422 298	624 019	- 1 632	1 316 109	2 360 794	- 944	542 035	541 091	64 574	2 966 459	-	-	-	-	-	2 966 459
Augmentation / Réduction de capital	- 404	- 350	-	-	- 754	-	-	-	-	- 754	-	-	-	-	-	- 754
Variation des titres autodétenus	-	-	201	-	201	-	-	-	-	201	-	-	-	-	-	201
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	617	-	-	617	-	-	-	-	617	-	-	-	-	-	617
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 404	267	201	-	64	-	-	-	-	64	-	-	-	-	-	64
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	301	143 032	143 333	-	143 333	-	-	-	-	-	143 333
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	17 660	17 660	-	-	-	-	-	17 660
Autres variations (2)	-	- 655	-	-	- 655	-	-	-	-	- 655	-	-	-	-	-	- 655
Capitaux propres au 31 décembre 2025	421 894	623 631	- 1 431	1 316 109	2 360 203	- 643	685 067	684 424	82 234	3 126 861	-	-	-	-	-	3 126 861
Affectation du résultat 2025	-	82 234	-	-	82 234	-	-	-	- 82 234	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	421 894	705 865	- 1 431	1 316 109	2 442 437	- 643	685 067	684 424	-	3 126 861	-	-	-	-	-	3 126 861
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	421 894	705 865	- 1 431	1 316 109	2 442 437	- 643	685 067	684 424	-	3 126 861	-	-	-	-	-	3 126 861
Augmentation / Réduction de capital	2 837	-	-	-	2 837	-	-	-	-	2 837	-	-	-	-	-	2 837
Variation des titres autodétenus	-	-	208	-	208	-	-	-	-	208	-	-	-	-	-	208
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	- 18 727	-	-	- 18 727	-	-	-	-	- 18 727	-	-	-	-	-	- 18 727
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 837	- 18 727	208	-	- 15 682	-	-	-	-	- 15 682	-	-	-	-	-	- 15 682
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	582	49 941	50 523	-	50 523	-	-	-	-	-	50 523
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	67 606	67 606	-	-	-	-	-	67 606
Autres variations	-	- 1	-	-	- 1	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	424 731	687 137	- 1 223	1 316 109	2 426 754	- 61	735 008	734 947	67 606	3 229 307	-	-	-	-	-	3 229 307

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact en réserves de l'annulation de certificats coopératifs d'investissement auto détenus

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	73 943	68 126
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 997	5 055
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 901	14 355
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	38	- 204
Résultat net des activités de financement	606	588
Autres mouvements	16 164	7 611
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	34 706	27 405
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	50 471	- 72 957
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 161 935	- 18 292
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	72 716	- 120 580
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 46 997	- 46 271
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	3 356	11 066
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 82 389	- 247 034
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	26 260	- 151 503
Flux liés aux participations (1)	- 11 800	- 6 283
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 3 273	- 7 674
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 15 073	- 13 957
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	- 15 522	- 12 307
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	3 851	- 7 298
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 11 671	- 19 605
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	- 484	- 185 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	457 263	623 756
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	64 785	55 606
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	392 478	568 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	456 779	438 691
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	61 676	57 157
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	395 103	381 534
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	- 484	- 185 065

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2026, l'impact net des flux sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou porte notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition des titres CAC PME 3 pour 3 000 milliers d'euros dont 1 500 milliers d'euros non libérés
- Augmentation de capital de SACAM SANTE ET TERRITOIRE pour 2 819 milliers d'euros entièrement libérés
- Augmentation de capital de CREDIT AGRICOLE TITRES pour 618 milliers d'euros entièrement libérés
- Appels de fonds SACAM AVENIR pour 1 654 milliers d'euros
- Appel de fonds SACAM NEOPRO pour 1 588 milliers d'euros
- Acquisition de titres SCI TOURS DEVELOPPEMENTS pour 202 milliers d'euros par la SAS FONCIERE TP
- Acquisition de titres ERABLE pour 500 milliers d'euros par la SAS CATP EXPANSION
- Acquisition des titres AGENCE CENTRALE pour 2 683 milliers d'euros par la SAS Square Habitat Touraine Poitou

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés à ses actionnaires, à hauteur de 18 727 milliers d'euros pour le premier semestre 2026. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 2 837 milliers d'euros.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : ils comprennent essentiellement l'émission des titres seniors du FCT Crédit Agricole Habitat 2026 placés sur le marché pour un montant de 5 300 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ **Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros dont 11,2 millions d'euros cédés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés dont 0,6 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement) dont 5,3 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %) pour un montant de 500 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Hormis l'entrée du FCT Crédit Agricole Habitat 2026, le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025. Il comprend :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
- Les 64 Caisses locales
- Les 4 sociétés de titrisation (FCT Crédit Habitat)
- La SAS Foncière Touraine Poitou
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat Touraine Poitou
- La SAS CATP Transition Energétique.

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Intégration globale		France		Caisse régionale	NA	NA	NA	NA
64 Caisses locales	Intégration globale		France		Caisses locales	NA	NA	NA	NA
SAS Foncière Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CATP Expansion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS Square Habitat Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CATP Transition Energétique	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2022	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2024	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2025	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2026	Intégration globale	Entrée	France		FCT	100%	0%	100%	0%

2.3 Autres événements significatifs de la période

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'autres événements significatifs au 30 juin 2026 ayant un impact sur les comptes.

3 Risque de crédit

(Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit »)

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	504 858	- 288	1 910	- 51	-	-	506 768	- 339	506 429
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	504 858	- 288	1 910	- 51	-	-	506 768	- 339	506 429
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 36 157	52	-	- 48	-	-	- 36 157	4	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	91 576	- 34	-	-			91 576	- 34	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 127 733	86	-	-	-	-	- 127 733	86	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		- 48		-		- 48	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	468 701	- 236	1 910	- 99	-	-	470 611	- 335	470 276
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	481		-		-		481		
Au 30 juin 2026	469 182	- 236	1 910	- 99	-	-	471 092	- 335	470 757
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	12 850	-	-	-	-	-	12 850	-	12 850
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	12 850	-	-	-	-	-	12 850	-	12 850
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 906	-	-	-	-	-	6 906	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	7 124	- 2	-	-			7 124	- 2	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 218	2	-	-	-	-	- 218	2	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	19 756	-	-	-	-	-	19 756	-	19 756
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 30 juin 2026	19 756	-	-	-	-	-	19 756	-	19 756
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	10 759 918	- 50 575	1 410 271	- 108 997	232 861	- 119 126	12 403 050	- 278 698	12 124 352
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 174 286	- 5 443	149 240	10 315	25 046	- 9 008	-	- 4 136	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 549 392	9 940	549 392	- 17 067			-	- 7 127	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	380 341	- 15 616	- 380 341	23 352			-	7 736	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 7 726	286	- 24 909	4 322	32 635	- 9 792	-	- 5 184	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2 491	- 53	5 098	- 292	- 7 589	784	-	439	
Total après transferts	10 585 632	- 56 018	1 559 511	- 98 682	257 907	- 128 134	12 403 050	- 282 834	12 120 216
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	206 506	21 516	- 78 680	- 27 815	- 15 090	5 787	112 736	- 512	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	984 501	- 5 893	89 605	- 8 259			1 074 106	- 14 152	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 777 995	5 333	- 168 176	9 397	- 8 410	8 243	- 954 581	22 973	
Passages à perte					- 6 680	6 391	- 6 680	6 391	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	- 109	-	-	2	- 109	2	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		22 075		- 28 953		- 9 547		- 16 425	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	-	-	698	-	699	
Total	10 792 138	- 34 502	1 480 831	- 126 497	242 817	- 122 347	12 515 786	- 283 346	12 232 440
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 831		- 235		2 623		4 219		
Au 30 juin 2026	10 793 969	- 34 502	1 480 596	- 126 497	245 440	- 122 347	12 520 005	- 283 346	12 236 659
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2025	22 414	- 9	4 713	- 253	-	-	27 127	- 262
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	22 414	- 9	4 713	- 253	-	-	27 127	- 262
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	- 17 886	6	227	88	-	-	- 17 659	94
Réévaluation de juste valeur sur la période	384		152		-		536	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	38	- 1	216	- 12			254	- 13
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 18 308	7	- 141	100	-	-	- 18 449	107
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 528	- 3	4 940	- 165	-	-	9 468	- 168
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	4 528	- 3	4 940	- 165	-	-	9 468	- 168
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Au 30/06/2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Au 30/06/2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée.

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	890 695	- 10 318	136 235	- 6 738	14 803	- 2 274	1 041 733	- 19 330	1 022 403
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 4 966	- 223	4 473	167	493	- 227	-	- 283	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 29 708	568	29 708	- 744			-	- 176	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	25 046	- 792	- 25 046	900			-	108	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 338	2	- 289	18	627	- 291	-	- 271	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	34	- 1	100	- 7	- 134	64	-	56	
Total après transferts	885 729	- 10 541	140 708	- 6 571	15 296	- 2 501	1 041 733	- 19 613	1 022 120
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 22 430	3 501	- 24 110	- 948	- 1 179	88	- 47 719	2 641	
Nouveaux engagements donnés (2)	319 157	- 3 290	29 522	- 3 037			348 679	- 6 327	
Extinction des engagements	- 341 648	7 441	- 53 571	4 921	- 1 179	188	- 396 398	12 550	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 650		- 2 832		- 100		- 3 582	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	61	-	- 61	-	-	-	-	-	
Au 30 juin 2026	863 299	- 7 040	116 598	- 7 519	14 117	- 2 413	994 014	- 16 972	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	372 209	- 3 095	15 346	- 7 325	10 763	- 5 438	398 318	- 15 858	382 460
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 17 066	- 626	17 378	42	- 312	143	-	- 441	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 20 623	463	20 623	- 1 402			-	- 939	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 562	- 1 090	- 3 562	1 448			-	358	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 5	1	- 69	20	74	- 36	-	- 15	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	386	- 24	- 386	179	-	155	
Total après transferts	355 143	- 3 721	32 724	- 7 283	10 451	- 5 295	398 318	- 16 299	382 019
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 43 008	1 237	- 979	282	- 3 203	742	- 47 190	2 261	
Nouveaux engagements donnés (2)	37 800	- 488	1 543	- 326			39 343	- 814	
Extinction des engagements	- 80 808	473	- 2 522	1 828	- 3 203	3 203	- 86 533	5 504	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 253		- 1 220		- 2 461		- 2 428	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1	
Au 30 juin 2026	312 135	- 2 484	31 745	- 7 001	7 248	- 4 553	351 128	- 14 038	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	225 282	225 282	96	225 378
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	225 282	225 282	96	225 378

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	234 738	234 738	840	235 578
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	15 939	26 274	42 213	-	42 213
Total	-	-	15 939	261 012	276 951	840	277 791

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	181 700	175 224
Opérations avec les établissements de crédit	1 268	1 068
Opérations internes au Crédit Agricole	28 214	29 890
Opérations avec la clientèle	146 208	138 809
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	6 010	5 457
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 191	255
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	- 191	255
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	35 226	41 725
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	216 735	217 204
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 126 401	- 138 432
Opérations avec les établissements de crédit	- 2 306	- 2 222
Opérations internes au Crédit Agricole	- 97 897	- 105 859
Opérations avec la clientèle	- 24 801	- 28 519
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 1 397	- 1 832
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 27 897	- 27 129
Autres intérêts et charges assimilées	- 104	- 78
Charges d'intérêts	- 154 402	- 165 639

(1) dont 2 076 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2026 contre 1 575 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 3 647 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 3 272 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	24	- 41	- 17	24	- 49	- 25
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 724	- 1 082	642	2 403	- 1 104	1 299
Sur opérations avec la clientèle	2 410	- 301	2 109	2 462	- 353	2 109
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	105	-	105	95	-	95
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	363	-	363	621	-	621
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	74 772	- 8 355	66 417	76 655	- 7 880	68 775
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 051	- 359	692	969	- 368	601
Total Produits et charges de commissions	80 449	- 10 138	70 311	83 229	- 9 754	73 475

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	248	416
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 428	- 421
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	- 809	1 962
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 878	3 618
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	242	292
Résultat de la comptabilité de couverture	- 194	154
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 937	6 021

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	56 725	- 56 755	- 30	58 551	- 58 529	22
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	28 178	- 26 216	1 962	26 853	- 27 864	- 1 011
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	28 547	- 30 539	- 1 992	31 698	- 30 665	1 033
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	207 323	- 207 487	- 164	223 621	- 223 489	132
Variations de juste valeur des éléments couverts	106 117	- 101 370	4 747	107 716	- 115 905	- 8 189
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	101 206	- 106 117	- 4 911	115 905	- 107 584	8 321
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	264 048	- 264 242	- 194	282 172	- 282 018	154

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre de du premier semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	- 9	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	51 927	49 597
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 918	49 597

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 49 273 milliers d'euros en 2026 contre 47 813 milliers d'euros en 2025.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	31	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	31	-
Titres de dettes	- 1 515	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	- 1 515	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	- 1 484	-

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

Au cours de la période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a procédé à la cession d'actifs au coût amorti en raison :

- de l'augmentation du risque de crédit d'actifs cédés ;
- de la cession d'actifs proches de l'échéance et dont le prix de cession représente les flux de trésorerie contractuels restant dus ;
- de cessions fréquentes non significatives ;
- de cessions significatives mais non fréquentes.

Ces cessions, encadrées et limitées conformément à IFRS 9, ne remettent pas en cause le modèle de gestion du portefeuille (dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs) auxquels les actifs financiers sont rattachés.

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	477	444
Autres produits (charges) nets (1)	7 201	7 103
Produits (charges) des autres activités	7 678	7 547

(1) Dont 6 728 milliers d'euros au 30/06/2026 de produits nets liés à la filiale SAS Square Habitat Touraine Poitou (contre 6 621 milliers d'euros au 30/06/2025)

4.7 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	- 68 951	- 64 942
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 3 621	- 3 328
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 33 045	- 35 362
Charges générales d'exploitation	- 105 617	- 103 632

(1) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas comptabilisé de charge au titre du fonds de résolution au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	- 4 996	- 5 054
Immobilisations corporelles (1)	- 4 973	- 5 052
Immobilisations incorporelles	- 23	- 2
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 996	- 5 054

(1) Dont 799 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 888 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.9 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	2 104	- 1 245
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	20 019	5 870
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	6	3
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	16 123	1 152
Engagements par signature	3 890	4 715
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 17 915	- 7 115
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	89	77
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 17 547	- 9 826
Engagements par signature	- 457	2 634
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 9 065	- 7 904
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 9 811	- 9 142
Engagements par signature	746	1 238
Autres actifs (C)	- 2	23
Risques et charges (D)	- 2 230	- 2 207
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 9 193	- 11 333
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 170	- 474
Récupérations sur prêts et créances	381	324
comptabilisés au coût amorti	381	324
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 109	- 114
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	- 8	-
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 9 099	- 11 597

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 38	204
Plus-values de cession	25	203
Moins-values de cession	- 63	1
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 38	204

4.11 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	- 7 217	- 5 174
Charge d'impôt différé	880	1 622
Total Charge d'impôt	- 6 337	- 3 552

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe s'élève à 0 milliers d'euros au 1^{er} semestre 2026.

(2) Dont 1 236 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 1 236 milliers d'euros.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	545	412
Ecart de réévaluation de la période	631	492
Transferts en résultat	9	-
Autres variations	- 95	- 80
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	37	21
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	582	433
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	51 540	85 362
Ecart de réévaluation de la période	51 540	85 362
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 1 599	- 2 636
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	49 941	82 726
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	50 523	83 159
Dont part du Groupe	50 523	83 159
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité
- Gestion pour compte propre et divers

- DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	30/06/2026				
	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	62 333	70 311		7 678	140 322
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			53 371		53 371
TOTAUX	62 333	70 311	55 618	7 678	188 205

(1) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 49 273 milliers d'euros.

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	30/06/2025				
	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	51 565	73 475		7 547	132 587
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			55 618		55 618
TOTAUX	51 565	73 475	55 618	7 547	188 205

(1) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 47 813 milliers d'euros.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	68 010	74 807
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	395 481	384 378
Instruments de capitaux propres	120 087	114 037
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	275 394	270 341
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	463 491	459 185
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 115 509 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 104 160 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	64 818	71 193
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	64 818	71 193

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 468	181	- 194	27 127	323	- 882
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 751 447	765 843	- 3 647	1 696 471	714 247	- 3 591
Total	1 760 915	766 024	- 3 841	1 723 598	714 570	- 4 473

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	15 939	2	- 434
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 468	181	- 194	11 188	321	- 448
Total des titres de dettes	9 468	181	- 194	27 127	323	- 882
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 468	181	- 194	27 127	323	- 882
Impôts sur les bénéfices		- 47	-		- 84	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		134	- 194		239	- 882

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	7 917	-	- 46	7 917	-	- 46
Titres de participation non consolidés	1 743 530	765 843	- 3 601	1 688 554	714 247	- 3 545
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 751 447	765 843	- 3 647	1 696 471	714 247	- 3 591
Impôts sur les bénéfices		- 22 948	-		- 21 349	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		742 895	- 3 647		692 898	- 3 591

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

Au cours de la période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas procédé à la cession de titre classé à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 516 112	1 647 423
Prêts et créances sur la clientèle	12 236 659	12 124 352
Titres de dettes	470 757	506 429
Valeur au bilan	14 223 528	14 278 204

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	19 400	12 500
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	12 800	11 389
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	356	350
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	19 756	12 850
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	19 756	12 850
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	460 890	514 896
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 035 466	1 119 677
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 496 356	1 634 573
Valeur au bilan	1 516 112	1 647 423

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	1 439	2 381
Autres concours à la clientèle	12 459 458	12 355 117
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	509	398
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	29 619	11 512
Comptes ordinaires débiteurs	28 980	33 642
Valeur brute	12 520 005	12 403 050
Dépréciations	- 283 346	- 278 698
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 236 659	12 124 352
Opérations de location-financement		

Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	12 236 659	12 124 352

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	225 392	261 113
Obligations et autres titres à revenu fixe	245 700	245 655
Total	471 092	506 768
Dépréciations	- 335	- 339
Valeur au bilan	470 757	506 429

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	7 770 015	7 843 328
Dettes envers la clientèle	5 224 061	5 275 754
Dettes représentées par un titre	158 400	115 685
Valeur au bilan	13 152 476	13 234 767

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	79 707	134 822
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	78 779	133 776
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	79 707	134 822
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	116	18
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	7 690 192	7 708 488
Total	7 690 308	7 708 506
Valeur au bilan	7 770 015	7 843 328

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	3 625 830	3 691 941
Comptes d'épargne à régime spécial	49 970	48 469
Autres dettes envers la clientèle	1 548 261	1 535 344
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 224 061	5 275 754

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	114 322	76 905
Emprunts obligataires	44 078	38 780
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	158 400	115 685

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	107 156	-	10 612	- 2 485	-	-	115 283
Amortissements et dépréciations	- 22 340	-	- 1 589	-	-	-	- 23 929
Valeur au bilan	84 816	-	9 023	- 2 485	-	-	91 354

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	96 792	-	10 636	- 272	-	-	107 156
Amortissements et dépréciations	- 19 404	-	- 3 145	209	-	-	- 22 340
Valeur au bilan	77 388	-	7 491	- 63	-	-	84 816

6.7 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2025 BRUT	30/06/2025 NET
SAS Square Habitat Touraine Poitou	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579
TOTAL	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579
(en milliers d'euros)	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026 BRUT	30/06/2026 NET
SAS Square Habitat Touraine Poitou	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579
TOTAL	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579

Un écart d'acquisition a été constaté pour la première fois au 31/12/2021 suite à l'entrée de la SAS Square Habitat Touraine Poitou dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2026, sur la base des travaux d'analyse des éléments incorporels de la SAS Square Habitat Touraine Poitou, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition ne s'avère nécessaire.

6.8 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	2 671	-	489	-	- 273	-	1	2 888
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	35 188	-	44 972	-	- 49 151	-	1	31 010
Risques opérationnels (1)	5 965	-	-	-	-	-	-	5 965
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 842	-	1 602	-	-	-	-	3 444
Litiges divers	4 399	-	111	- 91	- 83	-	-	4 336
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	4 202	-	3 031	- 533	- 9	-	- 1	6 690
TOTAL	54 267	-	50 205	- 624	- 49 516	-	1	54 333

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 903 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Dont 2 657 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif

(4) Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entraînent la comptabilisation de flux techniques de dotations et de reprises.

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	3 225	-	114	-	- 667	-	- 1	2 671
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	41 562	-	83 563	-	- 89 935	-	- 2	35 188
Risques opérationnels (1)	6 539	-	-	- 23	- 552	-	1	5 965
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 560	-	128	-	- 6	-	- 840	1 842
Litiges divers	3 418	-	1 457	- 169	- 307	-	-	4 399
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	4 122	-	5 322	- 1 227	- 4 015	-	-	4 202
TOTAL	61 426	-	90 584	- 1 419	- 95 482	-	- 842	54 267

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 903 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Dont 2 360 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif

(4) Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entraînent la comptabilisation de flux techniques de dotations et de reprises.

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 3 325 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 3 325 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.9 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 013 510	16,19%	0,00%
Dont part du Public	900 513	14,38%	
Dont part Sacam Mutualisation	59 493	0,95%	
Dont part autodétenue	10 584	0,17%	
Dont part Prédica	42 920	0,69%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 581 647	25,28%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	1 581 647	25,28%	
Parts sociales	3 662 135	58,53%	100,00%
Dont 64 Caisses Locales	3 662 135	58,53%	
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres	-	0,00%	
Total	6 257 292	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 95 424 milliers d'euros.

Intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a décidé de verser, suite à l'approbation de l'Assemblée générale du 27/03/2026, le paiement d'un dividende par part sociale de 2,60%.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2022	3,28	3,28	2,50%
2023	3,19	3,19	3,10%
2024	3,21	3,21	3,00%
2025	3,40	3,40	2,60%

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 18 727 milliers d'euros en 2026 contre 19 742 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	1 370 760	1 466 335
Engagements de financement	994 014	1 041 733
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	994 014	1 041 733
Engagements de garantie	376 746	424 602
Engagements d'ordre des établissements de crédit	88 589	86 581
Engagements d'ordre de la clientèle	288 157	338 021
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	4 984 091	4 871 285
Engagements de financement	13 900	9 000
Engagements reçus des établissements de crédit	13 900	9 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 969 163	4 861 164
Engagements reçus des établissements de crédit	357 739	383 157
Engagements reçus de la clientèle	4 611 424	4 478 007
Engagements sur titres	1 028	1 121
Titres à recevoir	1 028	1 121

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 219 151	4 327 955
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 219 151	4 327 955
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2026 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté 4 219 410 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 327 955 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté notamment :

- 825 182 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 911 867 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 199 524 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 174 252 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 3 194 704 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 241 837 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 Reclassements d'instruments financiers

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	68 010	-	68 010	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	68 010	-	68 010	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	395 481	154 957	53 293	187 231
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	120 087	-	22 934	97 153
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	275 394	154 957	30 359	90 078
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 489	-	-	3 489
Titres de dettes	271 905	154 957	30 359	86 589
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 760 915	7 474	1 741 267	12 174
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 751 447	-	1 739 273	12 174
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 468	7 474	1 994	-
Instruments dérivés de couverture	132 716	-	132 716	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 357 122	162 431	1 995 286	199 405
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	74 807	-	74 807	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	74 807	-	74 807	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	384 378	144 581	57 193	182 604
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	114 037	-	19 801	94 236
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	270 341	144 581	37 392	88 368
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 604	-	-	3 604
Titres de dettes	266 737	144 581	37 392	84 764
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 723 598	25 107	1 686 187	12 304
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 696 471	-	1 684 167	12 304
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	27 127	25 107	2 020	-
Instruments dérivés de couverture	134 610	-	134 610	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 317 393	169 688	1 952 797	194 908
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	64 818	-	64 807	11
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	-	-	11
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	64 807	-	64 807	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	11 794	-	11 794	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	76 612	-	76 601	11
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	71 193	-	71 182	11
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	-	-	11
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	71 182	-	71 182	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	10 722	-	10 722	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	81 915	-	81 904	11
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2025)	194 908	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période	- 1 906	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 1 776	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 130	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	6 556	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 153	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	199 405	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2025)	94 236	-	3 604	84 764	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période	- 938	-	- 1	- 837	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 938	-	- 1	- 837	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	3 860	-	18	2 678	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 5	-	- 132	- 16	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	97 153	-	3 489	86 589	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2025)	12 304	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 130	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 130	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	12 174	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	- 1 041
Comptabilisés en résultat	- 911
Comptabilisés en capitaux propres	- 130

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instrument s dérivés			
(en milliers d'euros)										
Solde de clôture (31/12/2025)	11	-	-	11	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2026)	11	-	-	11	-	-	-	-	-	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et

risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 470 757 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 465 091 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 5 666 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 506 429 et 498 796 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 7 633 milliers d'euros.

10 Parties liées

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse Régionale sont principalement détenues par les Caisses Locales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

D'autre part, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détient 100 % du capital des sociétés suivantes :

- SAS Square Habitat Touraine Poitou soit 17 M€,
- SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€,
- SAS Foncière Touraine Poitou soit 87 M€,
- SAS CATP Transition Energétique soit 13 M€ ;
- SAS Village by CATP soit 1,5 M€

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2026 :

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a accordé une avance en compte courant respectivement de 400 milliers d'euros à la SAS CATP Transition Energétique et de 1 500 milliers d'euros à la SAS Square Habitat Touraine Poitou.

11 Événements postérieurs au 30 juin 2026

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'évènements postérieurs au 30 juin 2026 ayant un impact significatif sur les comptes.

4 Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires

CRCA TOURAINE POITOU

18 Rue Salvador Allende

86000 POITIERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Nantes et Chauray, le 10/09/2026

Les Commissaires aux Comptes

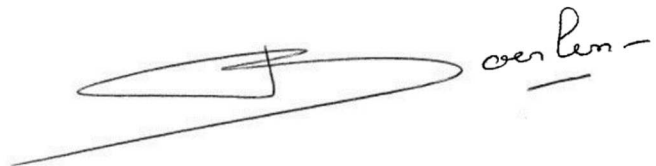
PricewaterhouseCoopers Audit

MALEVAUT - NAUD



Nicolas JOLIVET

Olivier DESTRUDEL



Sébastien BOERLEN

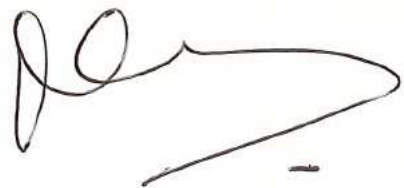
5 Attestation du responsable de l'information financière

Mme Nathalie MOURLON, Directrice Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Tours, le 14 septembre 2026

Nathalie MOURLON
Directrice Générale

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.